



AVIS DE PROMULGATION

À tous les contribuables concernés de la Municipalité de Sainte-Claire,
Comté de Bellechasse.

Avis vous est par les présentes donné, par le soussigné, directeur général/greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Claire, Comté de Bellechasse, que lors de l'assemblée ordinaire tenue le 5 octobre 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-779

RÈGLEMENT CONTRACTUELLE	NUMÉRO	2026-779	SUR	LA	GESTION
------------------------------------	---------------	-----------------	------------	-----------	----------------

Que tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement au bureau de la municipalité au 135, rue Principale, Sainte-Claire, et ce pendant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Que ledit règlement numéro 2026-779 entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Claire, ce 5^e jour d'octobre 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim,

Simon Roy

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Simon Roy, directeur général/greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public sur le site internet de la municipalité et l'avoir affiché au bureau de la municipalité situé au 135, rue Principale le 5^e jour d'octobre 2026 en conformité avec le règlement numéro 2025-765.

En fait de quoi, je donne ce certificat, ce 5^e jour d'octobre 2026.

Le directeur général/greffier-trésorier par intérim,

Simon Roy